



Collège de
Maisonneuve

POLITIQUE D'ÉCOLOGISATION

Adoptée le : 10 juin 2024
Lors de la : 357^e réunion du conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule	4
2. Définitions	4
3. Champ d'application	7
4. Principes	6
5. Objectifs	8
6. Rôles et responsabilités	9
7. Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)	10
8. Entrée en vigueur et révision	11

1. Préambule

En 2014, après avoir intégré à sa planification stratégique un objectif visant expressément l'amélioration de son environnement physique, le Collège de Maisonneuve (ci-après le « Collège ») a officialisé plusieurs engagements par l'adoption de sa *Politique de développement durable*. Un premier plan d'action en développement durable a ensuite été adopté en 2016, afin de structurer les différentes actions du Collège.

Présentement, il existe un consensus au sein de la communauté scientifique quant à la nécessité et à l'urgence de mettre en œuvre des solutions cohérentes et systémiques dans tous les secteurs d'activités humaines afin de réduire les impacts de la crise environnementale sur les écosystèmes et les communautés. La population étudiante est, elle aussi, fortement préoccupée par les enjeux de justice climatique et l'augmentation des inégalités sociales.

C'est dans ce contexte de crise du vivant et d'urgence climatique mondiale que le Collège de Maisonneuve actualise sa politique et réaffirme son désir de faire partie de la solution en s'inscrivant dans le mouvement d'écologisation du réseau des cégeps. Ainsi, par l'adoption de la présente *Politique d'écologisation*, est abrogée la *Politique de développement durable*.

Fort des axes de son projet éducatif, « éduquer, transformer et agir », le Collège reconnaît sa responsabilité institutionnelle en matière d'écologisation, l'éducation étant un levier indispensable pour accélérer la transition socioécologique.

En plus de s'inspirer du [processus d'écologisation](#) des cégeps, cette Politique s'ancre dans le [Plan d'action de développement durable \(ci-après le « PADD »\) du ministère de l'Enseignement supérieur](#). Le Collège entend également se conformer aux lois, règlements et politiques gouvernementales actuels et prendre part à la [Stratégie gouvernementale de développement durable](#) qui découle de la *Loi sur le développement durable* (ci-après la « LDD ») (RLRQ, c. D-8.1.1).

La présente *Politique d'écologisation* a pour rôle de définir les principes fondamentaux, les objectifs précis, le champ d'application ainsi que les rôles et responsabilités de tous les membres de la communauté dans leur champ d'intervention respectif. Mais, surtout, cette Politique invite à contribuer dans la collégialité à la construction collective de solutions ambitieuses.

2. Définitions

Dans la présente Politique, les expressions et termes ci-dessous ont les significations suivantes.

- 2.1. **Amélioration continue** : « mode de gestion favorisant l'adoption d'améliorations graduelles qui s'inscrivent dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès en faisant appel à la créativité de tous les acteurs de l'organisation¹ ».
- 2.2. **Biodiversité** : désigne l'ensemble des espèces vivantes et des écosystèmes de la Terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie².

¹ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. (2022, 12 août). *Amélioration continue et résolution de problèmes*. Gouvernement du Québec. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/guides-et-outils/gestion-dune-entreprise/production/amelioration-continue-et-resolution-de-problemes>

² Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2024). *La biodiversité au Québec*. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/inter.htm#:~:text=La%20diversit%C3%A9%20biologique%2C%20aussi%20appe%20l%C3%A9e.g%C3%A9n%C3%A9tique%20ou%20par%20croisement%20s%C3%A9lectif>

- 2.3. Carboneutralité** : consiste à réduire et à éliminer au maximum les émissions de gaz à effet de serre dans l’atmosphère et de compenser entièrement les émissions restantes par des mesures de séquestration, de manière à parvenir à un bilan nul³.
- 2.4. Changements climatiques** : ensemble des conséquences de la variation à la hausse de la température moyenne de la Terre due à une augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l’atmosphère liée notamment aux activités humaines^{4, 5}.
- 2.5. Collectivité** : groupe de personnes, généralement assez étendu, que réunissent un intérêt commun, une organisation commune ou des sentiments communs, ou habitant un même lieu, un même pays⁶.
- 2.6. Communauté collégiale** : inclut toute personne fréquentant le Collège de façon usuelle, notamment les personnes étudiantes, les personnes employées, les stagiaires, etc.⁷.
- 2.7. Durable** : « Se dit d’un objet, d’une action ou d’une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l’environnement physique, social et économique⁸. »
- 2.8. Écologisation** : processus de quête de connaissances et de pratiques dans l’intention de mieux respecter l’environnement et d’inspirer les décisions dans le sens d’une plus grande responsabilité, afin de favoriser la protection de l’environnement et la durabilité des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures⁹.
- 2.9. Économie sociale** : l’ensemble des activités à finalité sociale qui ne sont pas orientées vers le profit financier, mais plutôt vers la maximisation des retombées positives pour les membres ou la collectivité de manière à en améliorer le bien-être et la qualité de vie¹⁰.
- 2.10. Écoresponsabilité** : « qualité d’une personne physique ou d’une personne morale, d’un comportement ou d’une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l’environnement [...]»¹¹.
- 2.11. Éducation relative à l’environnement et à l’écocitoyenneté** : toute forme d’éducation qui a trait au rapport à l’environnement, et qui se fait également « dans », « par » et « pour » l’environnement¹². Elle permet en outre le développement d’une citoyenneté critique, compétente, créative et engagée à l’égard des questions socioécologiques, capable et désireuse de participer activement aux débats publics, à la recherche de solutions et à l’innovation écosociale¹³.

³ Office québécois de la langue française. (2022). *Carboneutralité*. Gouvernement du Québec.

<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26502873/carboneutralite>

⁴ Environnement et changement climatique Canada. (2023). *Émissions de gaz à effet de serre : indicateurs canadiens de durabilité de l’environnement*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/ghg-emissions/2023/emissions-gaz-efte-serre-fr.pdf>

⁵ Commissariat général au développement durable. (2019). *Qu’est-ce qu’un gaz à effet de serre ?* République française. <https://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/defis-environnementaux/changement-climatique/comprendre-le-changement-climatique/article/qu-est-ce-qu-un-gaz-a-effet-de-serre>

⁶ Dictionnaire de langue française Larousse. *Collectivité*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collectivite/c3/a9/17184>

⁷ Collège de Maisonneuve. (2022). *Politique pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel*. https://www.cmaisonneuve.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/politique_VACS_modifiee_14nov22_vf.pdf

⁸ Office québécois de la langue française. (2010). *Durable*. Gouvernement du Québec. <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26506335/durable>

⁹ UNESCO-UNEVOC. (2017). *Écologisation de l’enseignement et de la formation techniques et professionnels : guide pratique pour les institutions*. ONU. https://unevoc.unesco.org/up/Greening%20technical%20and%20vocational%20education%20and%20training_fr.pdf

¹⁰ Chantier de l’économie sociale. (2022). *Guide d’introduction à l’économie sociale*. https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/CHES_Guide_introduction_2021_WFB.pdf

¹¹ Office québécois de la langue française. (2010). *Responsabilité*. Gouvernement du Québec.

https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=26506532#:~:text=Dans%20%C3%A9coresponsabilit%C3%A9%2C%20le%20pr%C3%A9fixe%20%C3%A9co.nouveau%20par%20rapport%20%C3%A0%20responsabilit%C3%A9

¹² ENvironnement JEUnesse. (2022). *Qu’est-ce que l’éducation relative à l’environnement ?* <https://enjeu.qc.ca/presentation-ere/>

¹³ Sauv , L. (2013). « Au cœur des questions socio-écologiques : des savoirs à construire, des compétences à développer ». *Éducation relative à l’environnement : regards – recherches – réflexions*, vol. 11, p. 19-40. <https://archipel.uqam.ca/7189/1/11-1.pdf>

- 2.12. Empreinte écologique** : indicateur environnemental permettant de mesurer l'impact de l'activité humaine sur notre planète, soit la pression exercée par l'homme sur la nature¹⁴.
- 2.13. Équité sociale** : principe selon lequel les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales¹⁵.
- 2.14. Gaz à effet de serre (GES)** : gaz atmosphérique, d'origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie le rayonnement infrarouge en provenance de la surface terrestre, ce qui tend à retenir la chaleur dans l'atmosphère¹⁶.
- 2.15. Justice climatique** : concept qui lie les enjeux des changements climatiques aux enjeux sociopolitiques et moraux en reconnaissant que la crise climatique a des sources et des conséquences différentes selon les individus et les sociétés¹⁷.
- 2.16. Mobilité durable** : approche de la mobilité qui repose sur un système de transport permettant aux individus de se déplacer d'une manière équitable, sécuritaire et compatible avec la santé, dont le coût est raisonnable, qui fonctionne efficacement, qui minimise la consommation d'espace et de ressources et qui réduit les émissions de gaz à effet de serre¹⁸.
- 2.17. Solutions fondées sur la nature** : actions qui s'appuient sur les écosystèmes naturels sains, par leur protection, leur restauration ou leur gestion durable, pour relever des défis planétaires comme la lutte contre les changements climatiques et la gestion des risques naturels¹⁹.
- 2.18. Transition socioécologique** : transformation sociétale qui vise le passage vers une société plus juste, inclusive et écologiquement viable, grâce à une transformation de nos pratiques démocratiques, de nos modes de production, de consommation et de vivre ensemble et de nos représentations²⁰.

3. Champ d'application

La présente Politique concerne l'ensemble des membres de la communauté du Collège et s'applique à toutes ses activités, qu'elles se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur de ses murs. Elle s'inscrit également dans une démarche visant à s'adjoindre l'engagement de ses partenaires, fournisseurs, locataires et visiteurs.

4. Principes

La présente Politique repose sur quatre principes, qui ont été formulés et définis à l'issue d'une démarche de concertation à laquelle des représentants de tous les groupes du Collège ont participé. Ces principes jettent les bases des objectifs précis poursuivis par le Collège en réponse aux crises environnementales.

4.1. Écologisation

Le Collège s'engage à tenir compte des enjeux environnementaux dans toutes ses sphères d'activité, le tout dans une perspective d'équité sociale. Cette démarche d'amélioration continue se traduit par

¹⁴ Carboneutre Québec. (s. d.) *Définition empreinte écologique*. <https://carboneutrequebec.com/definition-empreinte-ecologique/>

¹⁵ Office québécois de la langue française. (2009). *Principe d'équité et de solidarité sociales*. Gouvernement du Québec.

<https://vitrlinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26502048/principe-dequite-et-de-solidarite-sociales>

¹⁶ Office québécois de la langue française. (2019). *Gaz à effet de serre*. Gouvernement du Québec.

<https://vitrlinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8356147/gaz-a-effet-de-serre>

¹⁷ Programme des Nations Unies pour le développement. (2023). *Le changement climatique est une question de justice – voici pourquoi*.

ONU. <https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/le-changement-climatique-est-une-question-de-justice-voici-pourquoi>

¹⁸ Vivre en ville. (2018). *Mobilité durable*. Collectivités viables. <https://collectivitesviables.org/articles/mobilite-durable.aspx>

¹⁹ Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). (2020). *Ensuring effective nature-based solutions*.

https://www.iucn.org/sites/default/files/2022-02/iucn_issues_brief_-_nbs_standard_eng.pdf

²⁰ Solon. (s. d.). *Transition*. <https://solon-collectif.org/transition/>

l'acquisition et l'intégration d'outils et de connaissances qui lui permettent d'influencer sa communauté de manière à la rendre plus résiliente, solidaire et durable. L'écologisation est un mouvement perpétuel, collectif et inclusif auquel chacune et chacun est appelé·e à participer, de façon adaptée à sa réalité.

4.2. Éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Le Collège vise à développer et à transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être dans le but de construire un savoir-agir écologique au sein de sa communauté. Il mise sur l'écocitoyenneté afin d'engager sa communauté dans sa démarche et la réalisation de ses objectifs d'écologisation. L'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E) se retrouve ainsi au cœur des préoccupations éducatives du Collège.

4.3. Gestion écoresponsable

Le Collège reconnaît ses impacts et ses responsabilités institutionnelles en matière de gestion environnementale, et il s'engage à réduire l'empreinte écologique de ses installations et de ses activités. Ainsi, il vise à intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la gestion et la gouvernance de l'institution. Il mobilise sa communauté autour de sa démarche, de manière à assurer la protection et le respect à long terme de l'environnement.

4.4. Résilience et adaptation aux changements climatiques

En plus de contribuer à l'atténuation des changements climatiques, le Collège s'engage à mettre en place des mesures d'adaptation qui visent à assurer la santé et le bien-être de sa communauté, en limitant les impacts négatifs, constatés ou anticipés, des changements climatiques sur celle-ci. Il privilégie les solutions fondées sur la nature afin de réduire les vulnérabilités et de renforcer la résilience de sa communauté, de ses infrastructures et des écosystèmes qui l'entourent.

5. Objectifs

Selon le contexte et les ressources disponibles, le Collège entend déployer ses efforts en écologisation dans les quatre volets suivants. Ceux-ci répondent à plusieurs objectifs.

5.1. Objectifs en matière d'écologisation

- Adopter un plan d'action qui précise les objectifs annuels de chacune des directions en fonction des orientations du plan stratégique ; octroyer les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs et en évaluer les retombées.
- Permettre aux membres de la communauté de s'approprier les enjeux relatifs à l'écologisation du Collège et de contribuer à la recherche de solutions, notamment par une approche participative et des discussions à visées démocratiques favorisant l'émergence et la réalisation de projets mis en œuvre par des membres de la communauté.
- Encourager et reconnaître l'engagement de la communauté étudiante et des membres du personnel en écologisation.
- Communiquer de manière transparente les impacts environnementaux et sociaux du Collège ainsi que les mesures entreprises pour les atténuer et leurs retombées, tout en faisant rayonner les avancées et les réussites du Collège dans la collectivité.

5.2. Objectifs en matière d'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté

- Susciter l'engagement de l'ensemble de la communauté aux différents objectifs du plan d'action par la transmission de compétences écocitoyennes et par la formation

professionnelle adaptée au champ d'expertise des membres du personnel.

- Encourager et soutenir l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E) dans l'enseignement afin de renforcer le développement de connaissances et de compétences écocitoyennes au sein de la communauté étudiante du Collège.
- Accroître l'intégration de l'ERE.E dans les activités périscolaires et parascolaires, tant dans leur planification et leur réalisation que dans leur suivi et leur évaluation.

5.3. Objectifs relatifs à la gestion écoresponsable

- Mesurer et documenter les impacts environnementaux des installations et des activités du Collège et utiliser les données recueillies comme outils d'aide à la décision et à la priorisation des actions.
- Viser la carboneutralité des installations et des activités du Collège en priorisant l'élimination des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Intégrer la perspective de durabilité dans la planification des projets de construction, de rénovation et d'aménagement du Collège de manière à en réduire le plus possible les impacts environnementaux.
- Accroître l'intégration des critères d'écoresponsabilité dans les pratiques d'approvisionnement en priorisant la réduction à la source, la réparabilité, la durabilité et le partage de ressources et en limitant l'acquisition de matières dangereuses. Lorsque c'est possible, favoriser les entreprises locales et d'économie sociale.
- Assurer une gestion écoresponsable des matières résiduelles générées au Collège en priorisant, dans l'ordre, la réduction à la source, la réparation et la réutilisation, le recyclage et la valorisation, dans le but de réduire de manière absolue les matières résiduelles envoyées à l'élimination.
- Favoriser la mobilité durable par un soutien accru aux modes de transport durables (marche, vélo, transport collectif, covoiturage) afin de tendre vers une diminution de l'usage individuel de la voiture.
- Assurer une gestion écoresponsable de la consommation d'énergie et d'eau du Collège de manière à encourager la sobriété et l'efficacité en continu.

5.4 Objectifs relatifs à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques

- Assurer la préservation et le développement de la biodiversité en garantissant une gestion écologique des espaces verts sur le campus.
- Privilégier des aménagements extérieurs qui contribuent à accroître le couvert végétal et réduire la proportion des surfaces minéralisées, afin de favoriser le bien-être de la communauté, de

lutter contre les îlots de chaleur et de limiter le ruissellement des eaux de pluie.

6. Rôles et responsabilités

Bien que l'ensemble de la communauté du Collège soit appelé à contribuer aux efforts d'écologisation, les instances, directions et groupes suivants ont des rôles et responsabilités précis pour assurer l'efficacité de la mise en place du processus d'écologisation.

6.1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration adopte la présente Politique.

6.2. Direction générale

La direction générale est responsable de l'application de la présente Politique. Elle s'assure que les directions du Collège y contribuent dans leur champ d'action respectif.

6.3. Ensemble des directions

Chaque direction intègre les principes et les objectifs de la présente Politique dans ses activités et dans son plan de travail annuel.

Chaque direction contribue à la rédaction du bilan annuel en matière environnemental en transmettant les informations nécessaires et pertinentes à la direction générale.

6.4. Direction des services aux étudiants et à la communauté

Agit à titre de coresponsable, avec la direction des ressources matérielles et de l'informatique du bâtiment, de la mise en application de la *Politique d'écologisation*.

Élabore, en collaboration avec la direction des ressources matérielles et de l'informatique du bâtiment, les diverses redditions de compte qu'exige la présente Politique et s'assure qu'elles sont effectuées.

Soutient, encourage et encadre les activités d'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté.

Est responsable, conjointement avec la direction des ressources matérielles et de l'informatique du bâtiment, des redditions de comptes.

Coordonne, conjointement avec la direction des ressources matérielles et de l'informatique du bâtiment, les activités du Comité d'action et de concertation en environnement.

6.5. Direction des ressources matérielles et de l'informatique du bâtiment

Agit à titre de coresponsable, avec la direction des services aux étudiants et à la communauté, de l'encadrement et de la coordination de la mise en application de la *Politique d'écologisation*.

Élabore, en collaboration avec la direction des services aux étudiants et à la communauté, les diverses redditions de compte qu'exige la présente Politique et s'assure qu'elles sont effectuées.

Planifie et met en œuvre les mesures nécessaires à la réduction de l'empreinte écologique des installations et des infrastructures du Collège.

Coordonne, conjointement avec la direction des services aux étudiants et à la communauté, les activités du Comité d'action et de concertation en environnement.

6.6. Direction des communications et du développement institutionnel

Assure la diffusion et le rayonnement de la *Politique d'écologisation* et des actions qui en découlent.

6.7. Direction des études et direction de la formation aux adultes, aux entreprises et aux organisations

Sensibilisent les équipes enseignantes à l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E) dans les pratiques pédagogiques et les soutiennent dans cette intégration.

6.8. Direction des ressources financières

Collabore aux efforts d'intégration de critères d'écoresponsabilité, notamment dans les processus d'approvisionnement.

6.9. L'ensemble de la communauté du Collège de Maisonneuve

S'engage à respecter la présente *Politique d'écologisation* et à agir conformément à ses objectifs.

6.10. Les partenaires du Collège

S'engagent à respecter cette *Politique* et à contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

7. Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Relevant conjointement de la direction des services aux étudiants et à la communauté et de la direction des ressources matérielles et de l'informatique du bâtiment, le CACE est un comité d'action et de concertation auquel siègent des représentants des différentes instances de la communauté du Collège.

Son mandat consiste à mener les actions suivantes :

- soumettre des actions pour le plan d'action annuel découlant de la *Politique d'écologisation* ;
- proposer des activités de sensibilisation, d'information et de formation à la communauté du Collège ;
- recevoir le bilan annuel du plan d'action et soumettre à la direction générale des recommandations et des pistes d'amélioration en matière d'écologisation ;
- assurer la liaison entre les instances en leur transmettant les informations liées au plan d'action et aux mesures mises en place et en leur demandant d'être tenu informé des préoccupations et des idées qui émergent des membres de la communauté ;
- superviser l'appel de projets parascolaires en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté lancé auprès de la communauté étudiante du Collège, recommander les projets à retenir et appuyer, s'il y a lieu, la réalisation des projets retenus.

Le CACE est composé des personnes suivantes :

- la direction des ressources matérielles et de l'informatique du bâtiment ;
- la direction des services aux étudiants et à la communauté ;
- trois personnes représentant les étudiants et étudiantes du Collège ;
- trois personnes représentant les enseignants et enseignantes ;
- une personne représentant le personnel de soutien ;
- une personne représentant les professionnels et professionnelles ;
- une conseillère ou un conseiller en communication de la direction des communications et du développement institutionnel.

Les instances sont invitées à se concerter pour assurer la représentation des différents campus ainsi que la représentation équitable des personnes en fonction de leurs règles respectives.

Le CACE s'adjoindra une représentante ou un représentant de chacun des groupes suivants :

- la Librairie coopérative du Collège de Maisonneuve,
- le Groupe écologique de Maisonneuve,
- la Fondation du Collège de Maisonneuve,
- les services alimentaires du Collège de Maisonneuve.

Le CACE peut s'adjoindre d'autres personnes jugées utiles à son bon fonctionnement.

Le CACE en environnement doit, selon ses statuts, tenir au moins trois rencontres par année.

8. Entrée en vigueur et révision

La présente Politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration du Collège.

Sa révision s'effectue au moins tous les cinq (5) ans ou lors de changements importants pouvant en affecter les dispositions.